

## Annexe

|                                              |
|----------------------------------------------|
| <b>CORRECTIONS DE LÉGISTIQUE OU DE FORME</b> |
|----------------------------------------------|

- Sur l'article 2-III, modifiant l'article L. 223-2 du code des juridictions financières

Il convient de réécrire le b) du 3° comme suit : « b) La première phrase du dernier alinéa est complétée par les mots : “et lui rappelle son droit de se taire. ” »

- Sur l'article 2-IV, modifiant l'article L. 4137-1 du code de la défense

- Au 1°, il est proposé de remplacer les termes : « jusqu'au terme de la procédure. » par les termes « jusqu'au terme de la procédure, » ;
- Au 2°, il convient de supprimer la virgule devant les termes « à la préparation et ».